CONTRAT D'ENGAGEMENT Fraises – AMAP® de Bordeaux Centre

Du jeudi 31 Août 2017 au jeudi 26 Octobre 2017

(Soit 9 semaines en tout)

NOM / Prénom :
ADRESSE :

Téléphone :
Mail :
(en communiquant cette adresse, j'autorise l'AMAP® à en faire usage pour sa communication interne) :

Ci-après appelé « l'Amapien », s'engage en son nom :

– à régler d'avance à Floriane LAVILLE productrice à Bruges
– à respecter la charte des AMAP (disponible sur www.amap-aquitaine.org), notamment en ce qui concerne l'aide à la distribution,
– à se rendre sur l'exploitation au cours du contrat pour des moments de partage.

Floriane LAVILLE, ci-après appelée « la Productrice », s'engage en son nom :

– à livrer les barquettes de fraises commandées sur le lieu de distribution aux dates convenues de 19h à 20h,
– à respecter la charte des AMAP.

Contenu et calendrier des livraisons :
Les fraises seront livrées sous forme de barquette de 500g. Il s'agit de fraises remontantes.
Variétés : Murano et Charlotte.
Calendrier des distributions : 31/08, 07/09, 14/09, 21/09, 28/09, 05/10, 12/10, 19/10 et le 26/10

Coût :
1 barquette de 500 g est à 3,75 (TVA à 5,5 % incluse)
Soit pour 9 distributions : 33,75 euros.

Lieu des distributions : Tous les mois (le jeudi) au Réseau Paul Bert, 33000 Bordeaux, de 19h à 20h.

Règlement : Règlement en 2 chèques. Tous les chèques sont établis à l'ordre de Floriane LAVILLE et remis à l'un des coordinateurs mentionnés sur le contrat avant le début de ce dernier. Le 1er chèque sera remis à la productrice le 07 septembre et le 2nd le 12 octobre 2017.
Contact Coordination : Caroline DAUGUET (06 82 13 11 39) 57 Rue de Balzac 33400 TALENCE
fruits@amapbordeauxcentre.org
Informations / Blog : www.amapbordeauxcentre.org

Fait à Bordeaux en deux originaux, le :
Signature de l'Amapien : Signature du Producteur :

CONTRAT D'ENGAGEMENT Fraises – AMAP® de Bordeaux Centre

Du jeudi 31 Août 2017 au jeudi 26 octobre 2017

(Soit 9 semaines en tout)

Contrat conclu entre **Floriane LAVILLE**, productrice à Bruges et
Le coordinateur du contrat atteste transmettre à Floriane LAVILLE le règlement reçu du contrat.
Règlement du contrat pour 9 distributions en 2 fois à l'ordre de Floriane LAVILLE.

TITULAIRE(S) CHEQUIER (S) :

NOM(S) BANQUE(S) :

CHEQUE N°1
Numéro de chèque :
Montant du Chèque :

CHEQUE N°2
Numéro de chèque :
Montant du Chèque :

L'amapien atteste :

– avoir remis le paiement du contrat fraises au coordinateur du contrat Amap®
– avoir pris connaissance de la charte des Amap® ainsi que des clauses suivantes :

Rupture du contrat :
Le contrat pourra être rompu par consentement mutuel entre l'Amapien et le Producteur. Il ne pourra donc être rompu unilatéralement par une seule des parties, sauf exception légale de force majeure. Dans la logique des Amap® de soutien à l'agriculture locale paysanne, ceci permet d'assurer au producteur la vente d'un nombre pérenne de paniers. Toutefois l'Amapien désirant se retirer de l'Amap peut se rapprocher des coordinateurs du contrat pour tenter de trouver une solution de remplacement. Le contrat pourra également être rompu en cas de défaut de paiement répété par l'Amapien ou défaut de livraison répété par le Producteur.

Retrait des paniers :
Les paniers fraises non retirés dans les horaires de distribution indiqués au contrat sont considérés comme abandonnés. Les paniers abandonnés ne sont en aucun cas revendus mais cédés gracieusement, notamment à des associations caritatives. L'Amapien ayant un empêchement a toujours la faculté de mandater un tiers afin de retirer son panier dans les horaires de distribution. NB : Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont exclusivement destinées à l'Amap Bordeaux centre. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à contact@amapbordeauxcentre.org

Fait à Bordeaux en deux originaux, le :
Signature de l'Amapien : Signature du Producteur :